



A S S O C I A T I O N  
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE  
fondée le 29 septembre 1983

Aux membres de l'ASSC domiciliés :  
chemin du Gui et de la Chaumière,  
route de La Chapelle numéros 6, 10, 12 ;  
14, A, B, E ; 16, B, C

La Chapelle, le 3 juillet 2006

Objet : assemblée générale ordinaire du 30 mars 2006

Madame, Monsieur, cher membres,

Conformément aux objectifs définis le 30 mars 1) PAC La Chapelle / Les Sciers 2) Gare CEVA Carouge / Bachet 3) Plan directeur cantonal adapté le 8 juin 2000 par le Grand Conseil, nous avons alerté M. Robert Cramer, en sa qualité de président de la commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire, afin de susciter sa réaction de conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

Si sa réponse du 26 juin 2006 donne aux propriétaires actuels des villas, sises dans le périmètre nommé Chapelle 2, la garantie qu'ils « pourront rester chez eux aussi longtemps qu'ils le désirent », elle ne satisfait pas nos attentes car nos propositions pour l'avenir du quartier n'ont pas été prises en compte et parce que la menace d'un déclassement en zone de développement subsiste.

Nous poursuivons donc notre action. Dans un premier temps du côté de la commune de Lancy, occupée à réviser son plan directeur.

Quant à la lettre adressée le 31 mars au directeur de projet CEVA Alain Pirat « au nom des propriétaires convoqués le 21 mars 2006 et des riverains » lettre à laquelle notre association a logiquement apporté son soutien (protestation contre la démolition des villas au bas de la route de La Chapelle afin d'installer le chantier CEVA, volonté d'être associés aux études de détail décrivant les accès aux villas et des mesures de réduction des nuisances), elle a permis une rencontre avec le directeur du projet CEVA, le 24 mai dernier, soit huit semaines plus tard !, qui s'est révélée tout à fait décevante.

Si nos suggestions demeuraient sans effet, nous manifesterions notre opposition, lors de l'imminente mise à l'enquête publique du projet CEVA.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, nous vous informons de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, d'une grande importance, qui aura lieu :

**jeudi 31 août 2006, à 19 heures**  
**À l'Auditorium des TPG, 1 route de la Chapelle**

La convocation vous parviendra avant le 15 août 2006. L'ordre du jour aura pour point central : la gare CEVA Carouge / Bachet.

Dans cette attente, et au nom du comité de l'ASSC, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers membres, à l'expression de mes sentiments très cordiaux.

**Michel Janin**

Annexes : lettre de l'ASSC à M. Cramer du 25 mai 2006  
sa réponse du 26 mai 2006

PS : grand merci à celles et ceux d'entre vous qui ont déjà payé leurs cotisations 2006